

TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CHIBOUGAMAU

À compter du 1^{er} janvier 2018

TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS (CITOYENS DE CHIBOUGAMAU)
Pour les quantités inférieures ou égales à 0,5 tonne métrique (t.m.) = GRATUIT
Pour les quantités de plus de 0,5 tonne métrique, tarification selon la grille tarifaire ci-dessous (<i>moins la gratuité de 0,5 tonne métrique</i>) ou frais d'accès minimum de 10,00 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES EN PROVENANCE DES LIMITES DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU	Coût/t.m.	REDEVANCES
(Commerces, entrepreneurs et citoyens de Chibougamau)		
Bardeaux d'asphalte	85,00 \$/t.m.	+ 22,57 \$/t.m.*
Déchets domestiques	85,00 \$/t.m.	
Démolition mixte combustible	85,00 \$/t.m.	
Démolition mixte non combustible	85,00 \$/t.m.	
Autres	85,00 \$/t.m.	
Asphalte	50,00 \$/t.m.	n/a
Matériaux d'excavation	30,00 \$/t.m.	
Ciment, briques, blocs	30,00 \$/t.m.	
Bois non réutilisable	60,00 \$/t.m.	
(Commerces et entrepreneurs de Chibougamau)		
Frais d'accès pour quantité inférieure à 0.5 t.m. ou minimum	40,00 \$/accès	incluses

MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU (APPLICABLE AUX PARTICULIERS, COMMERCES ET ENTREPRENEURS)	Coût/t.m.	REDEVANCES
Tarification matières résiduelles Particuliers : Frais minimum 10,00 \$ Commerces et entrepreneurs : Frais minimum 40 \$	161,00 \$/t.m.	+ 22,57 \$/t.m.*

* Les redevances pour l'élimination de matières résiduelles sont ajustées au 1^{er} janvier de chaque année en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation. À compter du 1^{er} janvier 2018, les redevances régulières exigibles sont de **12,21 \$** la tonne métrique et les redevances supplémentaires exigibles sont de **10,36 \$** la tonne métrique.

TARIFICATION SOLS CONTAMINÉS

SOLS CONTAMINÉS EN PROVENANCE DES LIMITES DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU	COÛT/T.M.	REDEVANCES
Sol contaminé – contamination plus petite que critère C (preuve analyses de laboratoire obligatoire) A-B c10-c50 (0-700 ppm) B-C (700 à 2 500 ppm) B-C (2 500 à 3 500 ppm)	30,00 \$/t.m. 40,00 \$/t.m. 50,00 \$/t.m.	n/a
Sol contaminé – contamination plus grande que critère C (preuve analyses de laboratoire obligatoire) RESC..... 0 – 1 000 t.m..... 1 001 – 3 000 t.m..... 3 001 à 5 000 t.m..... Contamination essence..... Rabais de 10 % pour les sols provenant de propriétés locales	95,00 \$ 85,00 \$ 80,00 \$ 75,00 \$ 65,00 \$	n/a

SOLS CONTAMINÉS EN PROVENANCE DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU	COÛT/T.M.	REDEVANCES
Sol contaminé – contamination plus petite que critère C (preuve analyses de laboratoire obligatoire)	60,00 \$/t.m.	n/a

Pour pouvoir disposer de sols contaminés au centre de traitement du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau, vous devez contacter la direction du Service technique et transmettre une copie des analyses de laboratoire indiquant la contamination des sols à être acheminés.

À la suite de l'analyse par la Ville de Chibougamau, un numéro d'autorisation vous sera transmis. Vous devrez vous procurer des manifestes de transports auprès du Service technique de la municipalité avant d'acheminer les sols au centre de traitement.

Pour information : (418) 748-2688 poste 2265.